

Affiché le 28/02/2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27/02/2017**

L'an deux mille dix-sept et le 27 du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 21 février 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

*PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Sylvie COLLIGNON,
Sylvie BRUNIAU, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO.*

*ABSENTS/ EXCUSES : Jean-Paul CAVALIER, Roland BULLMAN, Ange CASTELLOTTI,
Vincent GUIGOU.*

*PROCURATIONS : Jean-Paul CAVALIER donne procuration à Sylvie COLLIGNON.
Roland BULLMAN donne procuration à Sarah GRIFFITHS.
Ange CASTELLOTTI donne procuration à Pierre GARAMBOIS.*

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie BRUNIAU.

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL DESAFFECTE – PARCELLE B 1732- A M. ET MME PAVIA ADEMO

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

1. CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI- POSTE ACCUEIL MAIRIE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité APPROUVE la proposition de M. le Maire de reconduire le contrat CAE du poste accueil de la mairie pour une durée totale de 2 années, soit du 1er mars 2017 au 28 février 2019.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 article 64168.

Délibération n°08/2017

2. LISTE DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, CONSIDERANT l'obligation pour le Maire de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires ; CONSIDERANT la liste des marchés conclus en 2016 ; PREND ACTE des marchés figurant sur la liste ci-annexée.

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Montant du marché H.T.
Marchés de fournitures				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
Fourniture et mise en place d'un poteau incendie	20/05/2016	SAUR	83980	4261.15 €
Fourniture de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire	01/09/2016	ELRES	75012	15520.00 €
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
Tranche supérieure à 50 000 €				
Marchés de travaux				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
Rénovation toiture ancien garage, partie en tuiles	23/05/2016	CREZZINI	83830	8858.00 €
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
Tranche supérieure à 50 000 €				
Marchés de service				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
Mise en place du bail avec TDF et paiement de 90 000€ pour le compte de la commune de Claviers	07/09/2016	SASU JFG CONSULTING	20137	18 000.00 €
Appui procédure et sécurisation juridique dans le cadre de la désignation des délégataires de service public	01/07/2016	BG Consultant	83460	14 400.00 €
Eau et Assainissement				
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
Tranche supérieure à 50 000 €				

Délibération n°09/2017

3. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

La commune de Claviers a pour projet de procéder à la construction d'une Salle Culturelle et Polyvalente.

Cette opération, bien que menée à l'échelon communal, aura des répercussions de plus grande ampleur puisque elle aura notamment pour vocation d'y accueillir des événements de portée intercommunale s'adressant à l'ensemble des habitants de l'aire dracénoise.

La CAD a souhaité participer à cette opération en attribuant à la commune de Claviers un fonds de concours d'un montant de 400 000,00 € conformément à l'article L5216-5 VI du CGCT dont les modalités de versement, réparti sur les exercices 2017 et 2018, sont prévues dans une convention bipartite dont Monsieur le Maire donne lecture.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :
-APPROUVE le principe de l'octroi du fonds de concours pour l'opération de construction d'une Salle Culturelle et Polyvalente.
-AUTORISE le Maire à signer la convention de Fonds de Concours entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la commune de Claviers ainsi que tout document y afférent.
Délibération n°10/2017

4. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR- EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux. Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants : Adjoint Technique Territorial / Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe / Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

Chaque examen comprendra des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la Collectivité.

Pour les collectivités et établissements affiliés qui signeront la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

Délibération n°11/2017

5. ACQUISITION D'UN GILET PARE-BALLES - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Afin d'assurer la protection de son ASVP, la commune a souhaité procéder à l'acquisition d'un gilet pare-balles pour un coût 499,99 € HT soit 599,99 € TTC et solliciter en conséquence l'aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition d'un gilet pare-balles pour l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de la commune

Délibération n°12/2017

6. VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL DESAFFECTE – PARCELLE B 1732- A M. ET MME PAVIA ADEMO

Monsieur le Maire indique que, par courrier du 28/07/2016, M. et Mme PAVIA ont exprimé le souhait d'acheter une partie de chemin désaffecté séparant deux parcelles leur appartenant. La superficie de la parcelle, cadastrée section B n°1732, est de 351m².

M. le Maire propose au conseil municipal de céder ledit terrain communal au tarif de 12,43€ le m², soit 4362.93 €, tous les frais liés à la transaction (bornage par un géomètre, actes administratifs) étant supportés par l'acheteur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, APPROUVE cette proposition à l'unanimité et AUTORISE le Maire à accomplir tous actes et formalités et à signer tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme BRUNIAU et Mme GRIFFITHS souhaitent savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent s'associer à elles dans le cadre de l'organisation de la Journée sur le thème de l'Olivier. Elles indiquent en effet que cette initiative organisée par la Mairie, nécessitera la contribution du plus grand nombre d'entre eux.

Les membres du Conseil Municipal expriment leur approbation quant à la programmation de cet évènement, qui pourrait avoir lieu au printemps 2018, ainsi que leur souhait de s'associer à son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Fait à Claviers, le 28 février 2017

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES